



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 26 mai 2025

Présents : Catherine ANDRIEUX, Sonie BERNARD, Magali BONIN, Gwladys LOISEL, Nadine ROY, Franck TOURNIER, Geneviève TOURNIER, Stéphane VEYRET, Dominique VEYRON,

Absents excusés : Emilie CANO (pouvoir à Magali BONIN), Hervé CORNELOUP (pouvoir à Stéphane VEYRET),
Soit 9/11 membres présents et 11 voix

Président de séance : Nadine ROY, Maire,

DELIBERATIONS

Nouveaux tarifs des services périscolaires au 1^{er} septembre 2025

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le décret 2006-753 du 29 juin 2006 relatif au prix de la restauration scolaire pose comme principe que les prix soient fixés par chaque collectivité, sans encadrement des tarifs mais ne peuvent être supérieurs au coût par usage résultant des charges supportées.

Suite à l'augmentation de la prestation Traiteur Guillaud pour 5 composantes, Mme Le Maire propose de nouveaux tarifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents DECIDE de modifier et d'appliquer les tarifs Cantine et Garderie suivants à compter du 1^{er} septembre 2025 :

- 5.61 € le prix du repas de cantine si quotient familial inférieur à 700.
- 5.91 € le prix du repas de cantine si quotient familial compris entre 701 et 1000.
- 6. 11€ le prix du repas de cantine si quotient familial compris entre 1001 et 1300.
- 6.41 € le prix du repas de cantine si quotient familial compris entre 1301 et 1800.
- 6. 71 € le prix du repas de cantine si quotient familial supérieur à 1801
- 7. 61 € le prix du repas de cantine pour les extérieurs.
- Panier repas 3.80 €
- Garderie matin à la 1/2 Heure 0.85 €
- Garderie soir à la 1/2 Heure 0.85 €

Cette délibération abroge la délibération 2023/0011.

Vote : 9 pour, 1 contre et 1 abstentions

Prestations de la poste pour mise à jour de la Base d'Adresses Locale (BAL)

La **Base Adresse Nationale (BAN)** est la base de données de référence des adresses en France contenant la correspondance entre adresse non nominative (numéro, nom de voie, lieu-dit et commune) et position géographique de plus de 25 millions d'adresses sur le territoire français. Elle est alimentée par les Bases Adresses Locales (BAL) et bases d'adresses gérées localement par les communes conformément à l'article 169 de la Loi 3DS.

Les services de La Poste nous ont fait une proposition commerciale pour prendre en charge la mise à jour de notre BAL et accompagner la secrétaire ou un élu à la prise en main de l'outil pour un montant TTC de 2638,74€.

Après échanges, les membres du conseil municipal ne souhaitent pas donner suite à la proposition commerciale de La Poste.

Vote : 9 contre, 2 abstentions

Questions diverses

- Point sur les ombrières
- Point sur l'école et les services du périscolaire
- Point sur les travaux des appartements de l'ancienne cure
- Aménagement de l'ancien lagunage

Fait à Crachier, le 27 mai 2025

La Maire,



Le Maire,
Nadine ROY

Prochain conseil municipal lundi 30 juin 2025 à 19 heures

Site internet

Pensez à consulter le site internet de la commune à l'adresse suivante : <https://www.crachier.fr>

La commune utilise l'application **Panneau Pocket**.